

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 15 Juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : Nombre de conseillers en exercice : 13

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Jacqueline PEYRARD, M. André METTON, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Bénédicte MAISONHAUTE.

Absents : Mme Hélène BONNET, Mme Murielle MOLLON, M. Arnaud MIGNARD (en début de réunion)

Procurations : M. Arnaud MIGNARD à Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mme Hélène BONNET à M. Jérôme BRUEL ;

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## **1 FINANCES /PERSONNEL/ADMINISTRATIF**

### **a) Désignation des Jurés d'Assises :**

En vue de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019, la commune de Nervieux a été tirée au sort et doit désigner à son tour, trois jurés à partir de la liste électorale. Ont été tirés au sort : Lucienne DEVAUX, Marie Agnès CHOLLETON et Berthe MERLE.

### **b) Budget : admission en non-valeur de produits irrécouvrables :**

Le conseil municipal est informé que les montants des produits inscrits aux rôles 2011-2012-2013 et 2014 qui n'ont pu être recouverts s'élèvent à 1566.20 € sur le budget assainissement. Les élus décident d'admettre en non-valeurs ces sommes. Sur le budget communal : le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant total de 136.76 € correspondant à des factures de cantine et garderie. La somme de 79 € concerne un foyer de Mizérieux, cette somme sera refacturée à Mizérieux.

### **c) Délibération modificative :**

Les élus approuvent la délibération modificative n° 1 sur le budget assainissement correspondant à des écritures de dotations aux amortissements pour un montant de 219 €.

### **d) Emplois d'été :**

Après l'annonce publiée sur le site internet de la Commune, seules deux personnes ont déposé candidature ; l'une étant mineure, son dossier n'a pas été retenu. C'est donc Antoine PAIRE qui occupera un emploi d'été du 16 juillet au 24 août.

M. Patrice DUCREUX est également embauché du 09 juillet au 03 août pour procéder à la réfection des lasures des fenêtres du groupe scolaire.

M. Arnaud MIGNARD arrive.

**e) Approbation du rapport d'assainissement 2017 :**

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'assainissement 2017. Ce document fait un point complet sur la situation de la commune au regard l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. On y retrouve le descriptif des installations de traitement des eaux (station d'épuration de Nervieux et Grénieux), leur suivi et entretien assurés par les employés municipaux, avec l'analyse technique réalisée par le Département (cellule MAGE), relative à la qualité des traitements.

L'aspect budgétaire y est détaillé avec les dépenses et recettes réalisées au budget assainissement, le montant des redevances assainissement payées par les usagers ; l'évolution de la consommation d'eau ainsi que les investissements réalisés sur l'année. Après lecture de ce document, les élus l'approuvent à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour l'adresser à l'observatoire des services de l'eau et de l'assainissement.

**2 TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIE**

**a) Aménagement du Centre bourg :**

Avant la présente réunion de conseil municipal, Le Cabinet REALITES est venu expliquer aux élus les modifications apportées au projet initial sur les points qui avaient été abordés lors de la réunion avec les commerçants.

La création de 4 places de stationnement en plus sur la place de la Mairie était souhaitée par les commerçants. L'escalier devant la mairie serait supprimé. Il y aurait possibilité de fermer l'espace devant la mairie à l'aide de potelets amovibles lors des mariages ou cérémonies.

Quelques places de stationnement supplémentaires seraient également créées place du Souvenir avec un abri de type préau.

Au niveau de la traversée du village, le Département semble plutôt favorable à l'installation de plateaux surélevés ; ce dispositif s'accompagnerait de places de stationnement sur la voirie. Les portes d'agglomération de la commune seraient déplacées et rapprochées du centre bourg. Pour réduire la vitesse, la pose de barrières pour faire paraître la chaussée plus étroite et la création de chicanes pour obliger les voitures à freiner sont des solutions possibles de même que les marquages « résine » dans le centre bourg avec un effet d'optique ayant pour objectif de faire ralentir les automobilistes.

En ce qui concerne l'aménagement du carrefour RD1/RD112, trois solutions avaient été envisagées :

La mise en sens unique de la portion de la RD112 en provenance de Mizérieux jusqu'au carrefour avec déviation par Changrenot ; l'installation de feux tricolores ou un élargissement du carrefour qui nécessiterait l'acquisition et la démolition de maisons dans le bourg. A l'heure actuelle, aucune de ces propositions ne semble satisfaisante ; l'aménagement du carrefour sera donc laissé en attente et sera réalisé en même temps que la place du commerce.

Le planning des travaux sera le suivant : 2018- Place du souvenir et travaux assainissement ; en 2019 : réfection de la place de la Mairie.

Concernant la maison des conjoints Souzy qui est à vendre dans le centre bourg, le bureau Réalités a présenté un projet de création d'un parking de 24 places avec un accès au chemin piétonnier qui permettrait de conserver l'entrée actuelle de l'école. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à poursuivre la négociation du prix avec les propriétaires; les élus approuvent et autorisent M. le Maire à poursuivre cette négociation.

Cette réunion a également permis de présenter au conseil municipal les matériaux (béton désactivé, enrobé...) et les divers aménagements qui pourraient être utilisés pour les travaux. Plusieurs communes du Roannais ont été visitées par les élus afin de choisir les matériaux et aménagements divers tels que les barrières.

b) **Maison du champ de foire :**

Divers travaux ont été effectués sur la maison du champ de foire : réfection des réseaux électriques, installation d'une place handicapée. Un défibrillateur a également été installé sur la façade. Des portes avec battants seront également installées aux toilettes pour séparer les WC homme-femme.

c) **Choix de l'entreprise pour l'achat de coffrets électriques mobiles :**

M. le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Lionel MICHAUD concernant la fourniture de coffrets électriques mobiles de chantier pour le champ de foire afin d'être mis à la disposition des forains pour un montant de 1 359.58 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide de retenir l'offre de l'entreprise Lionel MICHAUD.

d) **Choix de l'entreprise pour le remplacement d'un chauffe- eau au local pétanque :**

Les élus sont informés de la nécessité de remplacer le chauffe-eau situé au local pétanque. A cet effet, M. le Maire présente le devis de l'entreprise Lionel MICHAUD d'un montant de 382.87 € HT. Les élus à l'unanimité donnent leur accord.

e) **Chemin de Riou : Travaux supplémentaires**

M. le Maire informe les élus que des travaux de voirie supplémentaires ont été obligatoires pour la réfection du chemin de Riou, à savoir : du déblai, du compactage de graviers, de l'enrobé ;

L'entreprise EUROVIA a réalisé les travaux pour un montant total de 34 649.41 € ; cette dépense sera en partie couverte par la subvention de 23 789 € liée à l'attribution de compensation pour la voirie par la communauté de communes de Forez Est. Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité décident d'inscrire cette somme en dépense de fonctionnement.

f) **Fibre optique :**

Une réunion de chantier aura lieu le 06/07. A cette occasion la mairie fera remonter au SIEL les problèmes qu'ont pu constater certains administrés lors du passage des câbles devant chez eux. Une réunion publique aura lieu en décembre pour informer la population sur les démarches à effectuer pour être desservi.

3) **DIVERS :**

- ❖ Conseil municipal des enfants : le nouveau CME sera élu pour 2 ans. Les élections auront lieu le 22 juin de 15h30 à 18h30. Il y a 19 candidats pour 9 postes. Le Maire et les adjoints seront désignés lors de la réunion du 30 juin.
- ❖ Rentrée scolaire : La mairie est toujours en attente de la validation des nouveaux horaires de l'école par le CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) début juillet pour la rentrée scolaire de septembre.

- ❖ Suite à la suppression des temps d'activités scolaires, les plannings des employées à l'école seront revus.
- ❖ Théâtres des enfants de la MJC : la représentation aura lieu le samedi 16 juin à la salle Jeanne d'Arc
- ❖ La fête de l'école aura lieu le 29 juin
- ❖ Foire 2018 : un retour sur la foire 2018 est présenté : il y a eu beaucoup de visiteurs mais peu de forains. La remise de récompenses des forains a connu peu de succès ; elle sera sans doute supprimée à l'avenir.

Prochain conseil municipal le 19 juillet 2018